

Les ambitions en Santé/Prévoyance du groupe Macif

Le succès de la politique de croissance externe conduite par la Macif dans le domaine de la santé et de la prévoyance depuis plusieurs années fait de son Pôle Santé/Prévoyance un acteur de référence dans le secteur mutualiste, le plaçant ainsi parmi les premiers acteurs du marché.

Pour capitaliser sur cette réussite dans un environnement réglementaire et concurrentiel en constante évolution, le groupe Macif souhaite structurer ses activités santé/prévoyance autour d'une Union Mutualiste de Groupe (UMG), rassemblant les mutuelles Macif-Mutualité, Apivia Mutuelle, Mutuelle du Personnel Air France, Mutuelle du Personnel IBM et Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales (MNFCT).

Cette future UMG a vocation à accueillir de nouveaux partenaires en santé/prévoyance désireux de s'adosser à un Groupe leader en France, disposant d'offres globales en assurances de biens, de personnes et de services financiers.

Un Pôle Santé/Prévoyance, acteur de référence sur son marché

L'histoire commune des mutuelles affiliées au Pôle Santé/Prévoyance du groupe Macif s'est construite progressivement avec principalement, en 2005, la création de la **SGAM Macif** avec notamment Macif, Macif-Mutualité et la mutuelle SMIP (aujourd'hui APIVIA Mutuelle) comme membres fondateurs.

En 2009 est constituée une **Union de Groupe Mutualiste** (UGM) entre Macif-Mutualité, SMIP et MNFCT, illustrant la volonté des mutuelles de se rassembler autour d'une vision commune de la protection sociale. Cette vision commune est également portée au sein de la Mutualité Française avec la mise en place depuis 2008 d'une **union de représentation**, fédérant ainsi les mutuelles dans leurs prises de position au sein de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF).

En 2012, la MNFCT rejoint la SGAM Macif, suivie l'année suivante par la mutuelle du personnel IBM, puis par la Mutuelle Air France. En 2015, SMAM Mutuelle fusionne avec la SMIP, donnant naissance à Apivia Mutuelle, également membre de la SGAM Macif.

Les mutuelles du Pôle Santé/Prévoyance ont déjà mis en œuvre depuis plusieurs années des **réalisations conjointes**. Il convient notamment de citer pour les plus récentes : la mise en commun des ressources et moyens ayant permis le déploiement d'une **offre collective ANI**, une réponse afin de proposer une offre éligible à l'aide à la complémentaire santé (ACS), la mise en place d'un **tiers payant commun**, le choix d'un **réseau de soins** en vue de servir nos adhérents tout au long de leur parcours santé.

La future UMG du groupe Macif sera positionnée parmi les premiers acteurs mutualistes du marché, avec près de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires pour 1,3 million de personnes protégées en santé et 635 000 assurés en prévoyance.

Une ambition commune

Aujourd'hui, l'ambition du Pôle Santé/Prévoyance du groupe Macif repose sur un modèle économique, industriel et de gouvernance défini comme suit :

- **Un modèle économique qui se caractérise par une mutualisation des moyens afin de tirer partie de l'effet de taille**, permettant d'assurer sa solidité et sa capacité de redistribution vis-à-vis des adhérents.
- **Un modèle industriel qui se distingue par une agilité de moyens** permettant de s'adapter rapidement aux évolutions de marché.
- **Un modèle de gouvernance qui repose sur un projet commun**, dans le respect des identités de chacun de ses membres.

Sur ce volet de la gouvernance, l'UMG permettra de doter le Pôle Santé/Prévoyance du statut et des moyens nécessaires pour répondre d'une seule voix à ses enjeux. Ainsi, l'UMG déclinera la stratégie du groupe Macif sur le domaine santé/prévoyance et définira la stratégie commune à ses membres.

L'UMG permettra au Pôle Santé/Prévoyance du groupe Macif de se doter d'**instances exécutives** avec une gouvernance opérationnelle efficace, afin de piloter son activité conformément à la stratégie définie. Elle donnera également une vision globale de l'activité, en assurant le reporting et en opérant les contrôles nécessaires.

L'UMG portera des **moyens communs au service de son activité** et de l'ensemble des mutuelles et facilitera la mise en œuvre de synergies.

Enfin, l'UMG se caractérisera par la mise en place de **liens de solidarité financière forts et durables** entre les mutuelles membres.

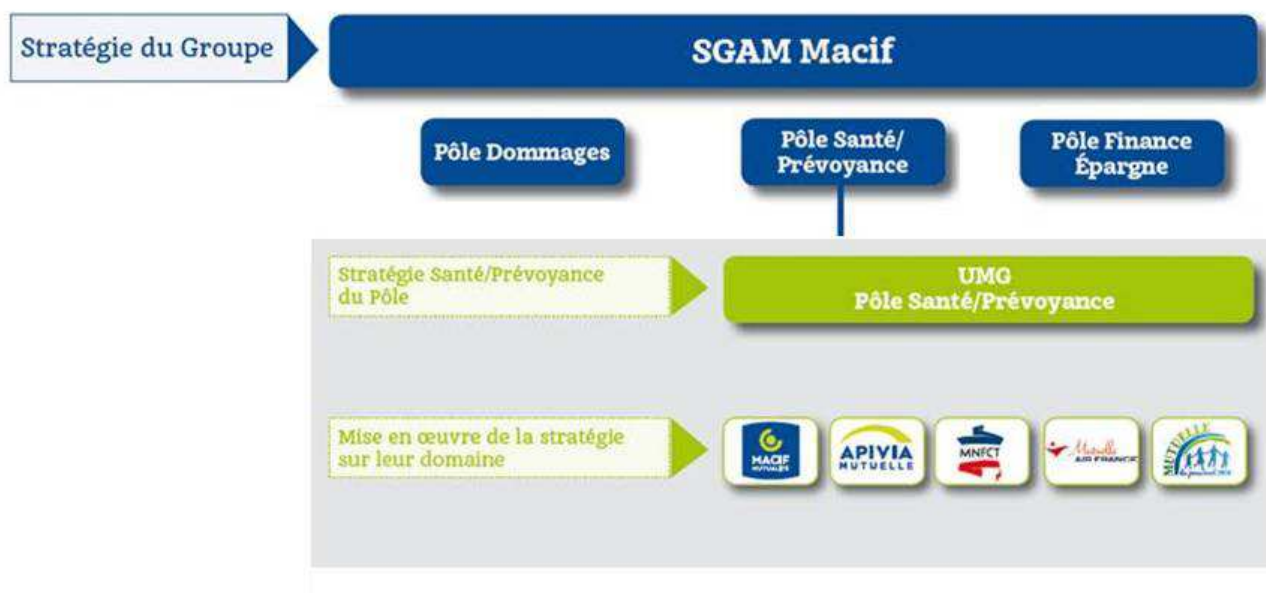
Par sa taille, ses ressources, son maillage territorial et la diversité des mutuelles fondatrices, l'UMG a pour ambition de pouvoir répondre aux besoins des sociétaires et adhérents du Groupe tout au long de leur vie en leur proposant des offres et des services adaptés à leur situation.

La structuration envisagée facilitera les investissements et innovations et permettra de s'adapter aux évolutions réglementaires et de marché.

Aussi, fort de cette UMG, le groupe Macif est à même d'accueillir de nouvelles mutuelles ou de s'ouvrir à de futurs partenariats au travers de structures déjà existantes (Union de Groupe Mutualiste, Union de Représentation), ceci afin de répondre à leurs souhaits dans le respect de leur identité.

La place de l'UMG au sein du groupe Macif

Le calendrier de constitution de l'UMG prévoit que le projet aboutisse, sous réserve de la validation des instances des mutuelles membres et de l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution, au plus tard au **1^{er} janvier 2018** ; ce calendrier s'inscrivant dans la perspective de la mise en place de la SGAM Macif en tant que tête de groupe prudentiel au sens de Solvabilité II.



Une ambition inscrite dans le plan stratégique #macifutur

Cette ambition s'inscrit dans le cadre du plan stratégique #macifutur, qui doit permettre au Groupe de rester compétitif et innovant, d'offrir à ses clients/sociétaires un service d'excellence, de s'appuyer sur une organisation agile et de rénover sa gouvernance afin d'atteindre des objectifs ambitieux à l'horizon 2020, dont notamment 5,5 millions de sociétaires et une capacité bénéficiaire de l'ordre de 150 millions d'euros par an qui renforce la solvabilité du Groupe.



Le Pôle Santé/Prévoyance en quelques chiffres en 2015

Près de 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires
34 millions d'euros de contribution au résultat net du Groupe
1, 3 million de personnes protégées en santé
635 000 assurés en prévoyance



Groupe aux valeurs mutualistes, nous réunissons près de 5 millions de sociétaires et clients pour protéger ce qui est essentiel à chacun – sa vie, ses proches, ses biens. Gérant plus de 18 millions de contrats au 1^{er} janvier 2016 (en assurances de dommages, santé-prévoyance, banque et assurance vie), le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 6,1 milliards d'euros en 2015.
Plus d'infos sur www.macif.fr

Contacts Presse

Julie Terzulli • 01 55 31 62 67 - jterzulli@macif.fr
Sandra Claeys • 01 55 31 67 18 - sclaeys@macif.fr